



1er juillet 2011 : La réforme des retraites entre en vigueur

Actualité législative publié le **01/07/2011**, vu **1916 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

A compter du 1^{er} juillet 2011, l'[âge légal de la retraite](#) passe progressivement de 60 à 62 ans au rythme de 4 mois supplémentaires par an .

L'âge du taux plein est relevé progressivement de 65 à 67 ans de 2016 à 2023. Toutefois, certains salariés pourront bénéficier d'un départ à la [retraite](#) anticipé à 60 ans au titre de la pénibilité.

Les détails de la réforme :

[Les 10 points clés de la réforme des retraites](#)

Les documents essentiels pour comprendre le sujet :

- [Les éléments pour calculer votre retraite](#)

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose :

- [Calcul de la Retraite](#)
- [350 lettres de motivation](#)
- [Fiches métiers](#)
- [Emploi - Lettre demotivation et CV](#)